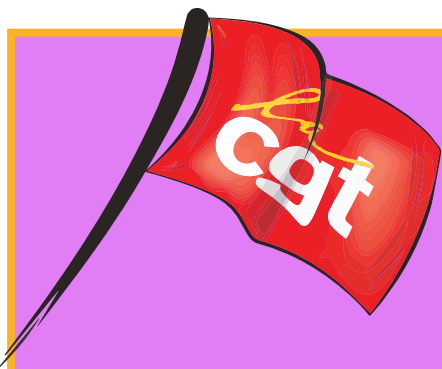


conférence régionale
généraliste
césarienne
environnement
généraliste
transport
covoiturage
vélo
diagnostic

outil
téléconsultation
automobile
ponté
brage
support

53 Laval
72 Le Mans
Mayenne
Sarthe
44 Nantes
Loire Atlantique
Maine et Loire
49
Angers
La Roche sur Yon
vendée
85

téléconsultation



SOMMAIRE

- P3** La santé
en Pays de la Loire
- P12** Filière automobile
- P16** Notre outil
syndical régional
- P20** Le groupe CGT
au CESER



édito

Cher.es camarades, cette 17^{ème} conférence régionale doit permettre au comité régional de dégager des pistes de réflexions et des axes de travail pour les trois années à venir. Nous y aborderons deux thématiques : un état des lieux de la santé en région et une table ronde où sera abordée la transformation technologique de la filière automobile pour répondre aux enjeux environnementaux.

Nous aborderons également son fonctionnement en ayant un regard sur l'activité de ses collectifs, sur la nécessaire coopération entre Territoires UD, UL et Professions. Le Comité Régional est à la croisée des chemins. Le rôle politique des Régions est renforcé avec de plus en plus de compétences issues des lois de décentralisation successive.

Il ne vous aura pas échappé que l'année 2024 fut marquée par des élections. Le résultat en France des élections européennes de juin nous apporte deux enseignements : dans l'hexagone 93 % des communes ont porté Jordan Bardella en tête et il est à noter que toutes les catégories professionnelles du monde du travail sont touchées par ce vote extrême droite. La classe ouvrière n'est plus la seule. C'est aussi la rupture entre les grandes villes et les zones rurales, ce qui révèle une nouvelle fois que l'abandon de certaines zones fait le lit de l'extrême droite.

Une heure après les 1^{ers} résultats sortis des urnes, le président Macron dans sa tour d'ivoire prononce la dissolution de l'assemblée nationale et convoque tout aussi rapidement de nouvelles élections législatives, 3 semaines plus tard.

Au soir du 1^{er} tour des législatives le rassemblement National confortait sa percée et faisait craindre un 1^{er} ministre potentiellement issu de son camp. Déjouant tous les sondages, c'est le Nouveau Front Populaire qui sort en tête et qui obtient 193 sièges à l'Assemblée nationale, le parti présidentiel (Renaissance, Modem, Horizons) obtient 156 députés, le Rassemblement National devient avec 166 députés le premier parti en nombre de suffrages exprimés (32,05 %), ses alliés de l'Union de l'extrême droite et l'extrême droite, ajoutent 18 députés, la représentation de la droite nationaliste est donc de 142 élus mais reste la 3^{ème} en nombre de députés. La Cgt doit donc accentuer son combat contre les idées d'extrême droite, par le biais de la formation et aller à la rencontre des salariées pour dénoncer l'imposture de celle-ci.

Être au plus près des territoires, des lieux de vie, de travail, fait partie de l'histoire et de l'ADN de la CGT. Voici ce que seront les priorités de la future mandature :

- ▶ Des débats publics sur la santé dans tous les départements à l'image de celui de la Mayenne.
- ▶ Un cahier d'acteur sur la filière automobile à l'échelle de la région dans sa nécessaire transformation technologique afin de répondre aux enjeux environnementaux.

Tous les éléments qui suivent, serviront à nourrir les deux tables rondes et les débats lors de la Conférence Régionale alors je vous souhaite une bonne lecture.

COMITÉ RÉGIONAL

N° 103

CR CGT des Pays de la Loire 14,
place Louis Imbach
49100 ANGERS

Tél. : 02 41 20 03 21

Email : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr

<http://cgt-paysdelaloire.org>

Prix : 0,15 €

Directrice de publication :

Catherine PARIS

Conception et impression :

Imprimerie CGT - Nantes 44

Routage : Indus MD

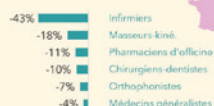
ISSN 2999-9545

Catherine PARIS

LA SANTÉ EN PAYS DE LA LOIRE

Chiffres-clés

Accessibilité¹ régionale inférieure à la moyenne nationale



De fortes disparités départementales...



... et qui se creusent (sauf pour les sages-femmes et infirmiers)

Exercice coordonné pluriprofessionnel en plein essor

82% des médecins généralistes exercent en groupe en 2022



75% de la population régionale couverte par une CPTS en 2023

125 MSP en 2023
(100 en 2019)

82 ESP CLAP en 2023
(46 en 2019)

Nouveaux métiers, nouvelles pratiques

221 contrats d'assistants médicaux en avril 2023
(131 en janvier 2022)



15 infirmiers libéraux en pratique avancée (janvier 2023)



62% des médecins généralistes ont réalisé des téléconsultations en 2022 (56% en France)

1. Mesurée à partir de l'APL ou, à défaut, à partir de la densité standardisée.
CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé ; MSP : maison de santé pluriprofessionnelle.
ESP CLAP : Equipe de soins primaires coordonnée localement autour du patient.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Les éléments qui suivent ne sont pas l'émanation des revendications de la CGT. Les textes et graphiques sont directement tirés d'un document de l'ARS Pays de la Loire portant un « Projet Régional de Santé Pays de la Loire 2023-2028 »

Ces données essentielles apportent un éclairage très intéressant sur l'accès aux soins de premiers recours en Pays de Loire et nous permettent d'asseoir nos revendications en termes de santé.

A l'image de ce qui a été fait avec l'union départementale de la Mayenne, le Comité Régional et ses collectifs «Aménagement du Territoire» et «Santé - protection sociale» auront comme objectif de travail de réaliser un nouveau Cahier d'Acteur spécial santé avec les quatre Unions départementales.

Des augmentations d'effectifs à pondérer par les besoins de soins croissants de la population

Parallèlement à l'évolution des effectifs de professionnels libéraux, les besoins de soins ont fortement augmenté dans la région, notamment dans le secteur ambulatoire, en lien notamment avec l'augmentation de la population, son vieillissement, la fréquence croissante des maladies chroniques et l'évolution des modes de prise en charge et d'organisation des soins. Selon les dernières estimations de population, les Pays de la Loire ont gagné 250 000 habitants entre 2012 et 2022 (+ 7 %), dont 209 000 personnes âgées de 65 ans et plus (+ 33 %). Cet effectif de seniors devrait continuer de progresser sur les années à venir : + 290 000 d'ici 2040

Chiffres-clés

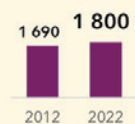
Des évolutions contrastées des effectifs de professionnels de santé libéraux



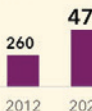
Médecins généralistes



Chirurgiens-dentistes



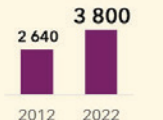
Sages-femmes



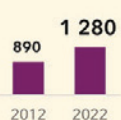
Infirmiers



Masseurs-kinésithérapeutes



Orthophonistes



Pharmacies



Un profil démographique qui se transforme : des professions qui rajeunissent et se féminisent

Mais des départs à venir
1/4 des médecins généralistes
1/6 des chirurgiens-dentistes
1/6 des pharmaciens d'officine
sont âgés de 60 ans et plus en 2022

Une accessibilité¹ en recul

- médecins généralistes : - 4% entre 2015 et 2021
- pharmaciens d'officine : - 4% entre 2012 et 2022

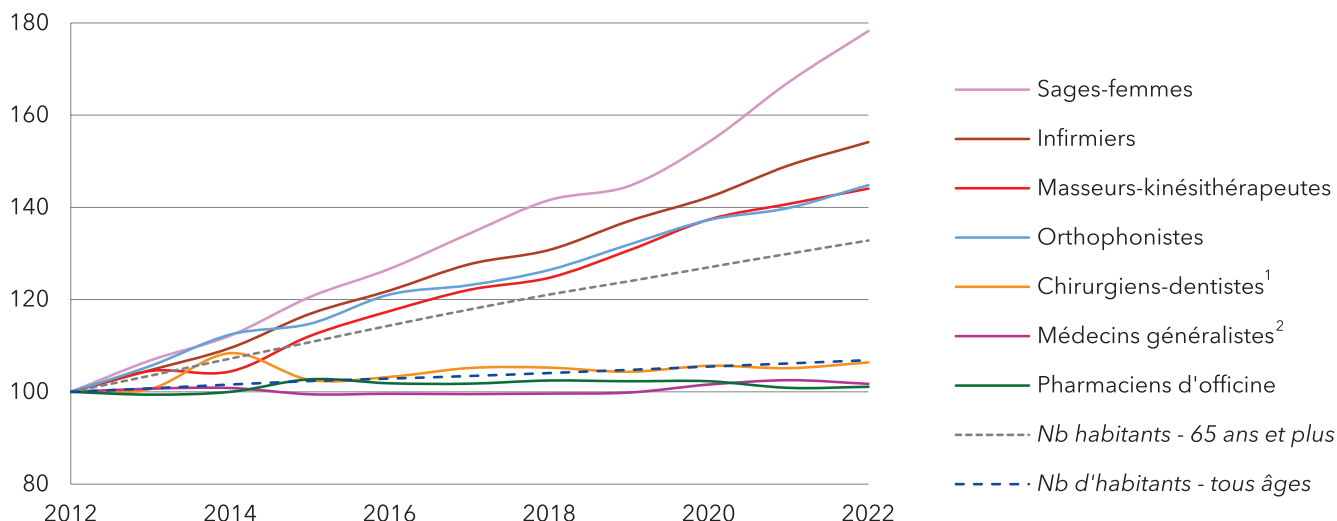
Des besoins de soins croissants

+ 209 000 Ligériens âgés de plus de 65 ans entre 2012 et 2022
+ 290 000 d'ici 2040

1. Selon l'indicateur APL pour les médecins généralistes et la densité standardisée pour les pharmaciens.

Fig1. Évolution des effectifs des professionnels de santé libéraux, des pharmaciens d'officine, et du nombre d'habitants en base 100 (référence : année 2012)

Pays de la Loire (2012-2022)



Des évolutions contrastées selon les départements

L'évolution des effectifs de professionnels de santé libéraux n'est pas identique dans les cinq départements de la région. Si les effectifs ont augmenté entre 2012 et 2022 pour les sept professions étudiées en Loire Atlantique et Maine-et-Loire, une baisse des effectifs des médecins généralistes libéraux est observée en Mayenne, Sarthe et Vendée. S'y ajoute une baisse des effectifs des pharmaciens d'officine en Mayenne et Sarthe, et des chirurgiens-dentistes libéraux en Mayenne **[Fig3]**

Fig4. Évolution de l'accessibilité moyenne aux professionnels de santé¹
Pays de la Loire, France métropolitaine (2015/2016, 2021)

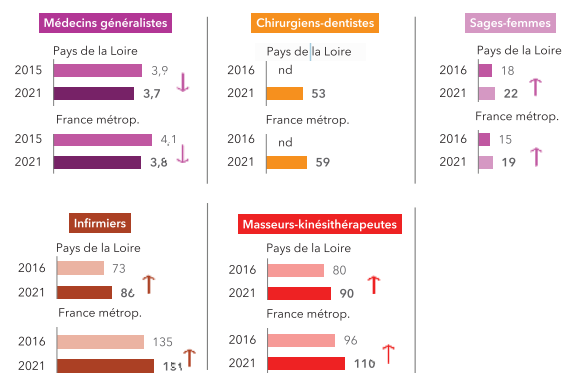


Fig3. Évolution des effectifs de professionnels de santé libéraux, de pharmaciens d'officine, et du nombre d'habitants entre 2012 et 2022 par département

Pays de la Loire (2012, 2022)

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Médecins généralistes (hors MEP)	+ 171	+ 50	- 39	- 69	- 63	+ 50
Chirurgiens-dentistes (hors orthodontistes)	+ 75	+ 13	- 16	+ 3	+ 33	+ 108
Sages-femmes	+ 87	+ 44	+ 16	+ 25	+ 33	+ 205
Infirmiers	+ 403	+ 253	+ 91	+ 232	+ 279	+ 1 258
Masseur-kinésithérapeutes	+ 598	+ 232	+ 47	+ 115	+ 172	+ 1 164
Orthophonistes	+ 221	+ 96	+ 10	+ 12	+ 58	+ 397
Pharmaciens d'officine	+ 41	+ 27	- 15	- 32	+ 7	+ 28
- dont titulaires d'officine	- 63	- 27	- 22	- 29	- 13	- 154
Nombre total d'habitants	+ 166 867	+ 30 257	- 1 734	- 329	+ 55 220	+ 250 281
Nombre d'habitants âgés de 65 ans et plus	+ 76 377	+ 41 085	+ 12 607	+ 25 117	+ 53 735	+ 208 921

Sources : Cartosanté, Snir (Cnam), estimations de population (Insee) - exploitation ORS Pays de la Loire

Une accessibilité aux médecins généralistes globalement en recul

Comme au plan national, l'accessibilité moyenne aux médecins généralistes est en baisse dans les Pays de la Loire : - 0,2 consultations entre 2015 et 2021 (- 0,3 en France) [Fig4]. Ce recul se traduit par une augmentation de la proportion de la population régionale résidant dans une commune avec une accessibilité aux médecins généralistes considérée comme faible (Accessibilité Potentielles Localisée – APL – inférieure à 2,5) : 13 % en 2021 contre 8 % en 2015 (respectivement 13 % et 9 % en France). Cette tendance évolutive est très bien identifiée par les professionnels. Interrogés début 2022 dans le cadre du Panel régional de médecins généralistes libéraux, 81 % d'entre eux considèrent l'offre de médecine générale dans leur zone d'exercice insuffisante, alors qu'ils étaient 67 % à avoir cette perception en 2019 (respectivement 78 % et 67 % en France).

Pour les masseurs-kinésithérapeutes, les chirurgiens-dentistes et plus particulièrement pour les infirmiers

Malgré cette hausse, l'accessibilité aux masseurs-kinésithérapeutes et aux infirmiers reste dans la région très inférieure à la moyenne nationale en 2021 : respectivement - 18 % et - 43 %. L'accessibilité aux chirurgiens-dentistes est également plus faible que la moyenne nationale, avec toutefois un écart un peu moins marqué (- 10 %).

S'agissant des sage-femmes, l'accessibilité moyenne à ces professionnelles est, dans la région, supérieure de 14 % à la moyenne nationale. Cette situation régionale favorable doit toutefois être pondérée par une densité de gynécologues libéraux dans la région inférieure

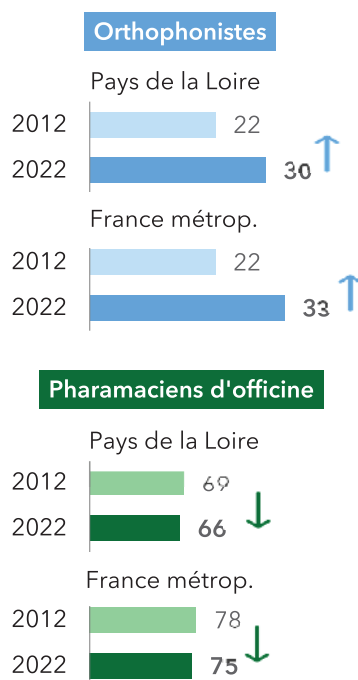
de 30 % à la moyenne nationale [Fig4].

S'agissant des orthophonistes

Leur densité a augmenté au cours des dix dernières années (+ 38 %, + 46 % en France) et est en 2022 inférieure à la moyenne nationale (- 7 %). Concernant les pharmaciens d'officine, leur densité est par contre en recul dans la région (- 3 % entre 2012 et 2022), comme au plan national (- 3 %), et reste en 2022 inférieure à la moyenne nationale (- 11 %) [Fig5].

Fig5. Évolution de la densité standardisée d'orthophonistes libéraux et de pharmaciens d'officine pour 100 000 habitants

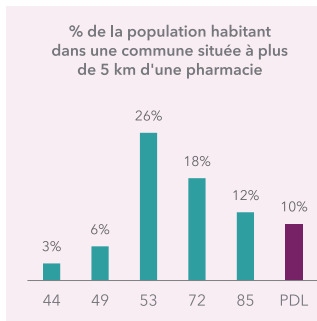
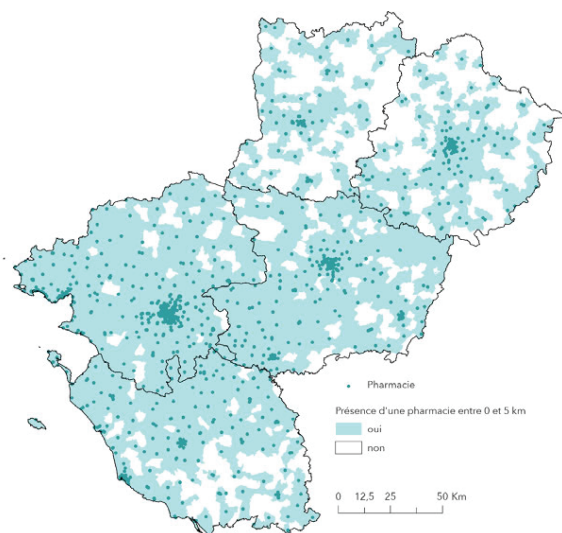
Pays de la Loire, France métropolitaine (2012, 2022)



Sources : RPPS (Drees), Insee - exploitation ORS Pays de la Loire



Fig7. Implantation des officines pharmaceutiques et part de la population habitant dans une commune située à plus de 5 kilomètres d'une officine
Pays de la Loire (Mai 2023)



Sources : Finess, Metric SSM 2020, Insee
Note : Distance en kilomètre calculée à partir des chefs-lieux des communes.

Implantation des officines pharmaceutiques

D'importants écarts sont également observés entre les départements en matière d'accessibilité aux pharmacies. En 2022, 10 % de la population régionale vit dans une commune située à plus de 5 kilomètres d'une officine pharmaceutique. Cette proportion varie de 3 à 26 % selon les départements. La Mayenne et la Sarthe affichent les taux les plus élevés, avec respectivement 26 % et 18 % de leurs habitants concernés **[Fig7]**.

Difficultés d'accès à un médecin traitant

Comme au plan national, l'accès à un médecin traitant s'est dégradé dans les Pays de la Loire au cours des dernières années. Selon les données du Panel médecins généralistes libéraux, les praticiens de la région déclarent plus souvent refuser de nouveaux patients comme médecin traitant : 73 % en 2022 contre 58 % en 2019 (respectivement 65 % et 53 % en France).

Parallèlement, la proportion de Ligériens sans médecin traitant a augmenté, de 9,2 % en 2019 à 10,8 % en 2022 (respectivement 10,1 à 11,8 % en France).

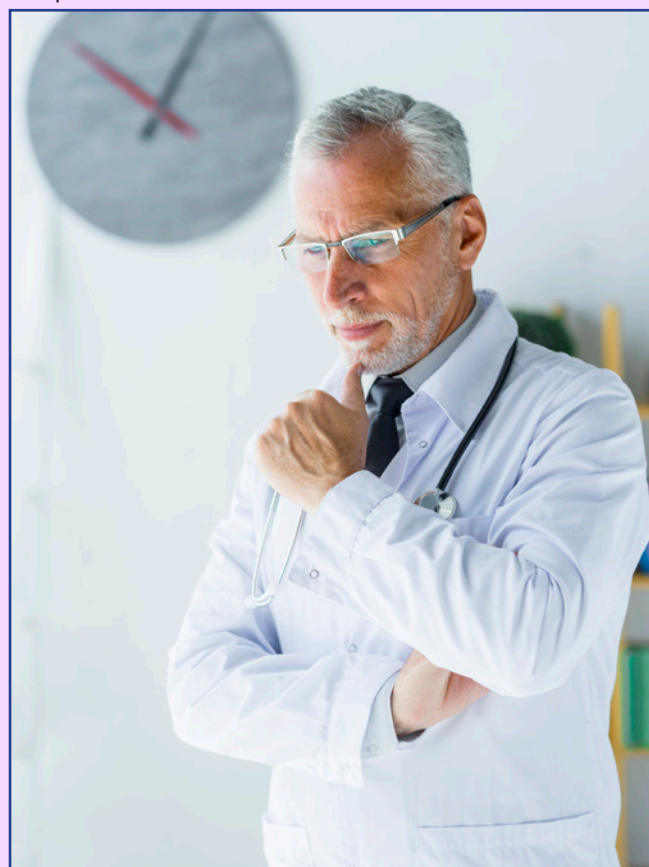
Au plan national, le nombre de personnes en affection de longue durée (ALD) sans médecin traitant a progressé de 40 % entre fin 2018 et fin 2022 (510 000 à 714 000).

Dans la région, près de 40 200 habitants sont concernés fin 2022, ce qui représente 5,7 % des personnes en ALD (6,2 % en France). La Mayenne et la Vendée présentent des taux supérieurs à la moyenne nationale (Mayenne : 7,4 % ; Vendée : 7,1 % ; Sarthe : 6,2 % ; Loire-Atlantique : 5,1 % ; Maine-et-Loire : 4,5 %).

A fin 2022, un médecin généraliste libéral sur 4, un chirurgien-dentiste sur 6 et un pharmacien sur 6 est âgé de 60 ans ou plus

Malgré le rajeunissement des effectifs, la proportion de professionnels âgés de 60 ans et plus est en augmentation parmi les pharmaciens d'officine (9 % en 2012, 16 % en 2022) et

les chirurgiens-dentistes (16 % à 18 %). Cette proportion est restée relativement stable pour les autres professions et est nettement moins élevée (6 à 8 %), à l'exception de celle des médecins généralistes qui s'élève à 25 % fin 2022. En termes d'effectif, ce sont près de 720 médecins généralistes, 320 chirurgiens-dentistes libéraux et 400 pharmaciens d'officine exerçant dans la région qui sont âgés de 60 ans et plus fin 2022 (dont respectivement 270, 90 et 90 sont âgés de 65 ans et plus), et qui sont donc susceptibles de cesser leur activité dans les prochaines années



L'exercice en groupe, une dynamique ancienne et qui reste dans la région plus répandue qu'au plan national

Les années récentes ont, en outre, été marquées par une accélération des organisations favorisant l'exercice coordonné pluriprofessionnel avec Équipes de Soins Primaire (ESP), de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), de centres de santé et de Communautés Professionnelles Territoriales en Santé (CPTS), pour faire face aux difficultés de ressources médicales et soignantes, mais aussi pour répondre aux nouvelles aspirations des professionnels.

Comme au plan national, l'exercice en groupe pour les médecins généralistes libéraux est en progression dans la région : en 2022, 82 % des praticiens ligériens déclarent partager leurs locaux avec d'autres médecins (généralistes ou d'autres spécialités) ou d'autres professions de santé, alors qu'ils étaient 67 % à indiquer être dans cette situation en 2011.

Les Pays de la Loire se distinguent, historiquement, par un taux de médecins généralistes

installés en groupe nettement plus élevé qu'au plan national (+ 13 points en 2011 et en 2022).

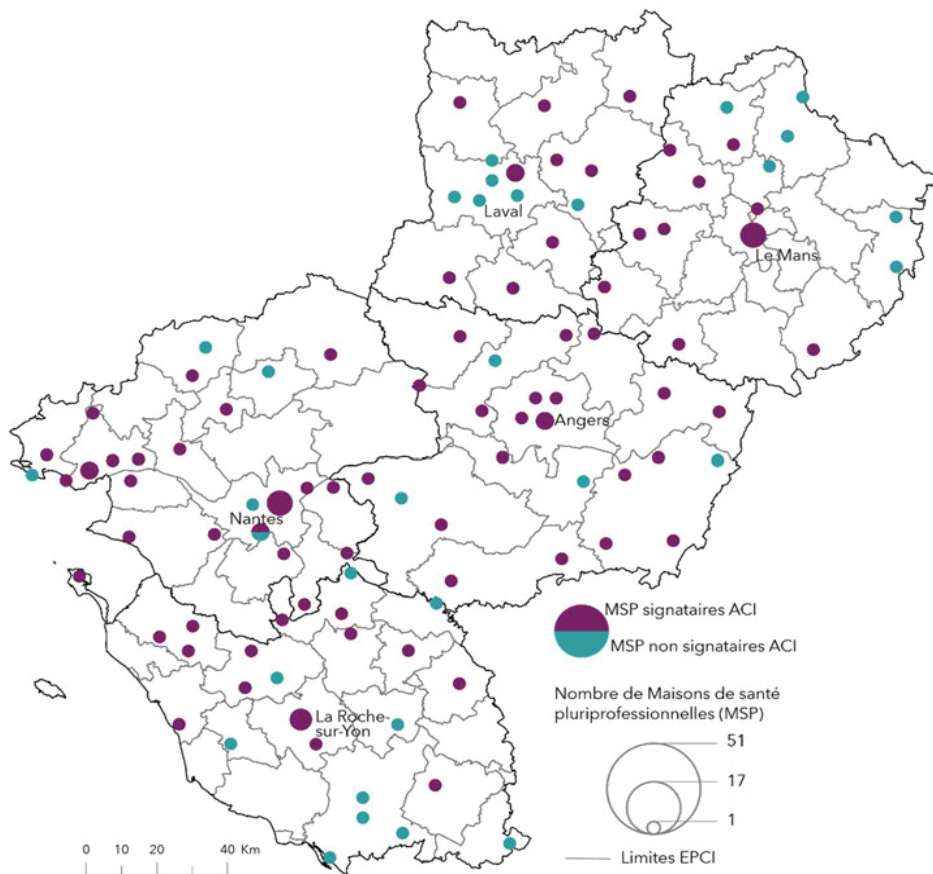
Plus de 120 MSP dans la région, les trois quarts ayant signé un Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) [Fig13]

Créées en 2007 dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale, les Maisons de santé pluriprofessionnelles sont un mode d'exercice collectif qui regroupe des professionnels de santé d'une même zone géographique autour d'un projet de santé commun. Depuis 2017, elles peuvent percevoir des rémunérations de l'assurance maladie lorsqu'elles adhèrent à l'Accord conventionnel interprofessionnel (ACI).

En 2021, près de 1 900 professionnels de santé libéraux exerçaient dans une des MSP de la région (ayant signé un ACI), dont 530 infirmiers, 500 médecins généralistes, 250 masseurs-kinésithérapeutes, 170 pharmaciens d'officine, 110 orthophonistes, 60 sage-femmes et 50 chirurgiens-dentistes.

Fig13. Cartographie des Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)

Pays de la Loire (Juin 2023)



Source : ARS Pays de la Loire, exploitation ORS Pays de la Loire

Note : Sont représentés uniquement les sites principaux/sièges des MSP localisés à la commune, les sites secondaires ne figurent pas sur la carte.

ACI : Accord conventionnel interprofessionnel

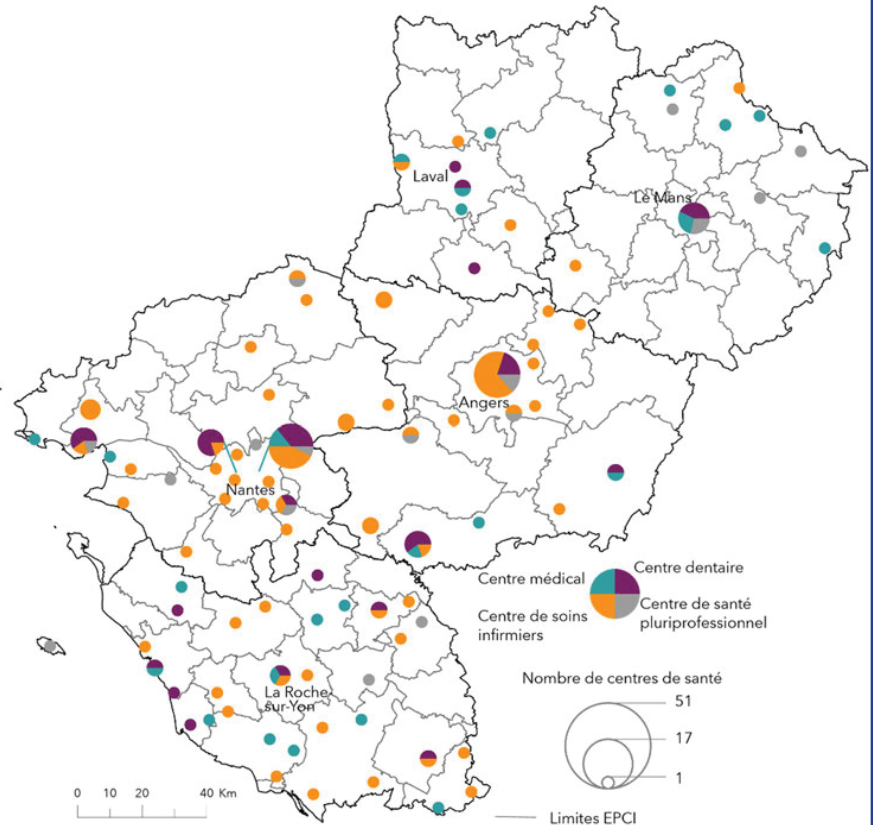
Plus de 150 centres de santé en Pays de la Loire

Les centres de santé, mono ou pluriprofessionnels, assurent également des activités de soins primaires. Les professionnels de santé de ces structures exercent comme salariés.

Dans les Pays de la Loire, en mai 2023, on recense 74 centres de soins infirmiers, 33 centres de santé dentaire, 27 centres médicaux et 18 centres de santé pluriprofessionnels [Fig15].

L'effectif de professionnels exerçant en centre de santé a fortement augmenté au cours des dix dernières années. En 2022, 720 infirmiers, 140 médecins généralistes et 130 chirurgiens-dentistes exercent dans un centre de la région contre respectivement 510, 15 et 80 professionnels en 2012.

Fig15. Cartographie des centres de santé Pays de la Loire (Mai 2023)



Source : ARS Pays de la Loire - exploitation ORS Pays de la Loire

De nouveaux métiers, de nouvelles pratiques

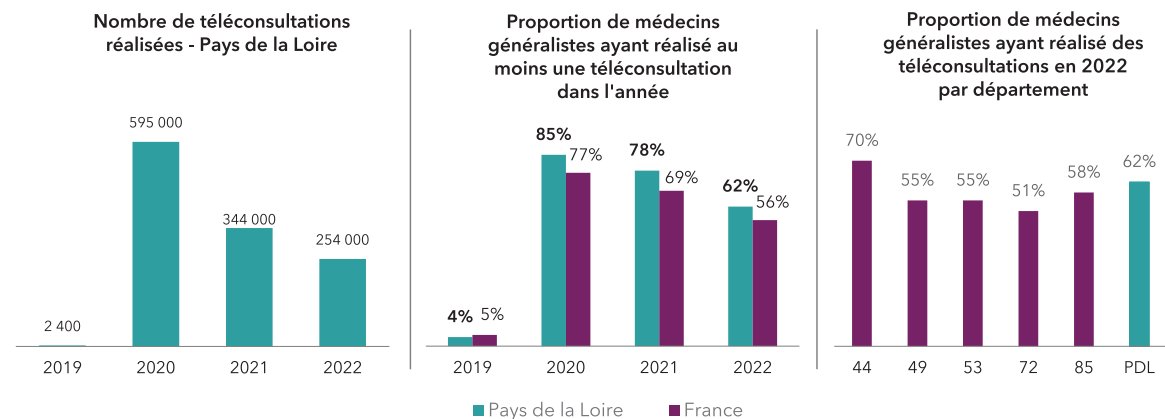
Plus de 60 % des médecins généralistes libéraux ont réalisé des téléconsultations en 2022

Le nombre de téléconsultations réalisées par des médecins généralistes libéraux ligériens

(hors mode d'exercice particulier) est ainsi passé de 2 400 en 2019, pour atteindre 595 000 en 2020. Il a ensuite diminué sur les années 2021 et 2022 (respectivement 344 000 et 254 000 téléconsultations). En 2022, les téléconsultations représentent 2 % de leur activité (contre 5 % en 2020).

62 % des médecins généralistes libéraux ont réalisé des téléconsultations au cours de

Fig17. Évolution du nombre de téléconsultations réalisées par les médecins généralistes libéraux, évolution de la proportion de médecins ayant réalisé des téléconsultations dans l'année, proportion de médecins ayant réalisé des téléconsultations en 2022 par département Pays de la Loire, France (2019-2022)



Source : DCIR/SNDS (Cnam) - exploitation ORS Pays de la Loire
Champ : Médecins généralistes libéraux, hors mode d'exercice particulier.

l'année 2022 (contre 85 % en 2020). Cette proportion, supérieure de 6 points à la moyenne nationale (56 %), varie cependant selon les départements : de 51 % en Sarthe à 70 % en Loire-Atlantique. Parmi les praticiens ayant réalisé des téléconsultations en 2022, plus d'un quart (26 %) en ont réalisé au cours de l'année moins de 10, 26 % entre 10 et 49, 21 % entre 50 et 149, 20 % entre 150 et 499 et 7 % plus de 500 téléconsultations [Fig17].

Extraits des éléments de synthèse et enjeux

Une pression croissante sur le système de soins, notamment sur les acteurs des soins de premier recours

Concernant le vieillissement de la population, actuellement, environ 900 000 Ligériens sont pris en charge au long cours pour une pathologie chronique, soit 24 % de la population de la région ; plus de la moitié (52 %) d'entre eux sont âgés de 65 ans ou plus.

Au-delà du vieillissement attendu de la population, de nouvelles problématiques telles que la crise sanitaire liée à la Covid-19 sont survenues au cours des dernières années, avec de multiples incidences qui ont notamment contribué à une dégradation sensible de certains pans de la santé de la population régionale. Les tendances évolutives récentes en matière de santé mentale, notamment chez les jeunes, en sont une illustration.

Ces grandes tendances évolutives ont un impact majeur sur le système de soins qui est, et continuera d'être, de plus en plus fortement sollicité pour répondre aux besoins de soins de la population.

Au plan régional, on évalue notamment que près de la moitié des décès survenant avant 65 ans (qui sont en grande partie liés à des maladies chroniques) sont considérés comme évitables par la prévention.

Dans ce contexte, le renforcement de la culture de prévention et de promotion de la santé constitue un des enjeux majeurs des adaptations du système de santé, visant à réduire la pression des besoins de soins supportée par l'ensemble des acteurs de premier recours.

De profondes transformations de l'offre, de l'organisation et des acteurs des soins de premier recours

Si les effectifs des infirmiers, masseurs-kiné-

sithérapeutes, sages femmes et orthophonistes libéraux ont progressé de 44 à 78 % entre 2012 et 2022, le nombre de médecins généralistes est resté relativement stable, et celui des pharmaciens titulaires d'officine est en recul. Rapportées aux besoins croissants de la population, ces tendances évolutives se traduisent par une diminution de l'accessibilité à ces deux dernières professions.

Concernant les infirmiers, masseurs kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes, les tendances évolutives positives ne suffisent pas à effacer le déficit historique d'offre observé en Pays de la Loire par rapport à d'autres régions et à la moyenne nationale.

Le rajeunissement et la féminisation de la profession. Ces évolutions démographiques ont notamment accentué le déficit d'accessibilité aux médecins généralistes, les jeunes générations de médecins (hommes comme femmes) ayant des niveaux d'activité sensiblement moins élevés que ceux de leurs aînés. Ce dernier constat reflète, plus globalement, une évolution des aspirations des jeunes professionnels (médecins et non médecins) en matière d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, tendance majeure qui ne concerne pas uniquement le secteur de la santé et dont les effets doivent être pleinement intégrés dans les concertations régionales sur l'organisation des soins.

L'exercice coordonné pluriprofessionnel s'est fortement développé dans la région. Cette dynamique constitue une des adaptations majeures portées par les professionnels de santé pour faire face aux difficultés de ressources médicales et soignantes. Des actions visant à faciliter l'accès à un médecin traitant, à améliorer l'accès à des soins non programmés, à organiser les parcours de soins pour un renforcement de la coopération ville hôpital, ou encore à développer la culture de prévention et de santé publique, trouvent dans ces nouvelles organisations coordonnées et territorialisées un terrain favorable à leur mise en œuvre et leur ajustement aux contextes et réalités locales.

De nouveaux métiers visant à libérer du temps médical et améliorer le parcours de soins des patients se développent (assistants médicaux, infirmiers en pratique avancée...), ainsi que de nouvelles pratiques liées notamment à l'innovation numérique (téléconsultations, téléexpertise, télésurveillance...).

L'enjeu de la réduction des inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins de premier recours

La situation régionale en matière d'offre et d'accessibilité aux soins de premier recours recouvre d'importantes disparités territoriales. À l'échelle départementale, la Mayenne et la Sarthe présentent les situations les plus préoccupantes, avec les accessibilités les plus faibles pour les sept professions étudiées. Pour certaines professions (médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes), les disparités départementales d'accessibilité tendent par ailleurs à se creuser, en lien avec des tendances évolutives moins favorables en Sarthe, Mayenne, et dans une moindre mesure en Vendée, que celles observées en Loire-Atlantique ou dans le Maine-et-Loire.

Au sein des départements, et même parmi ceux globalement les mieux dotés, des disparités importantes sont aussi constatées. Si les territoires ruraux sont particulièrement concernés par des problématiques d'accès aux soins, certains environnements urbains (quartiers prioritaires de la politique de la ville notamment, mais aussi d'autres quartiers) affichent également des situations de

plus en plus déficitaires.

Un enjeu majeur dans ce contexte porte sur l'observation, le suivi et l'anticipation de l'évolution de l'offre de soins à l'échelle des infra-territoires, et sur le partage de ces diagnostics avec l'ensemble des acteurs concernés localement, notamment pour porter des actions ciblées d'amélioration de l'attractivité des territoires et des conditions de formation, d'installation et d'exercice des professionnels...

Enfin, au-delà de la question territoriale, les inégalités sociales d'accès aux soins, et plus particulièrement l'éloignement des soins et de la prévention des populations les plus vulnérables (en précarité financière, en situation de handicap, personnes âgées, personnes issues de l'immigration, familles monoparentales...) constituent une problématique essentielle à prendre en compte dans les politiques publiques et actions d'amélioration de l'accès aux soins. À cet égard, le développement des démarches « d'aller vers » les publics les plus fragiles et éloignés du système de soins, notamment dans une approche de prévention et de promotion de la santé, représente un levier majeur de réduction de la pression des besoins de soins supportée par les acteurs de premier recours.





Les dispositifs d'épargne d'entreprise : un rappel utile

Les dispositifs d'épargne d'entreprise sont mis en place par les entreprises au bénéfice de leurs salariés. On peut en distinguer deux types : l'épargne salariale et l'épargne retraite. Ils permettent aux salariés de se constituer une épargne dans un cadre fiscal avantageux puisque les sommes récupérées en sortie sont exonérées d'impôt. Le Groupe VYV vous propose un rappel des différents dispositifs existants.

Qu'est-ce que l'épargne salariale ?

L'épargne salariale est un dispositif d'épargne collectif qui lorsqu'elle est mise en place concerne l'ensemble des salariés. Elle permet d'associer financièrement les salariés à la réussite de l'entreprise. L'épargne salariale est représentée par **3 dispositifs** qui peuvent être versés dans **2 plans d'épargne salariale**.

Les dispositifs d'épargne salariale

- 1. L'intéressement** est un dispositif facultatif permettant le versement d'une prime en fonction de la performance de l'entreprise grâce à des critères définis.
- 2. La participation** est un dispositif obligatoire pour les entreprises de 50 salariés et plus permettant de redistribuer aux salariés une partie des bénéfices de l'entreprise.

Les sommes attribuées peuvent **être perçues immédiatement ou placées avantageusement** sur des plans d'épargne salariale.

- 3. L'abondement** permet à l'entreprise de compléter le versement effectué par le salarié (intéressement, participation, compte épargne temps (CET), versement volontaire) dans un **plan d'épargne salariale**.

Les plans d'épargne salariale et retraite d'entreprise

Il existe deux plans d'épargne salariale :

- **Le PEE** (plan d'épargne entreprise) qui permet aux salariés d'épargner pour des projets avec une échéance minimale de 5 ans.
- **Le PERCOL** (plan d'épargne retraite collectif) qui permet aux salariés d'épargner pour accroître leurs ressources une fois la retraite venue. L'épargne est ainsi bloquée jusqu'à la retraite.

Le PERO (plan d'épargne retraite obligatoire) quant à lui, est un contrat de retraite collectif à adhésion obligatoire. Ce compte est alimenté par des versements de l'employeur et ceux éventuels du salarié. Il peut concerner l'ensemble du personnel ou une ou plusieurs catégories de salariés.

Le débloqué anticipé des sommes pour chacun des trois plans est possible sous certaines conditions.



ZOOM SUR LA LOI DE PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Dès le 1^{er} janvier 2025, les **PME de 11 à 49 salariés** ayant réalisé un **bénéfice net fiscal d'au moins 1 % de leur chiffre d'affaires** durant trois années consécutives, auront l'obligation de mettre en place un dispositif de partage de la valeur : participation, intéressement, abondement ou prime de partage de la valeur (PPV). Les salariés pourront, s'ils le souhaitent, verser tout ou partie de la prime sur un plan d'épargne salariale. La PPV est un dispositif pérenne que les entreprises peuvent mettre en place chaque année.

✉ Pour plus d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



Pour une santé accessible à tous

SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

La filière automobile et sa nécessaire transformation pour répondre aux enjeux environnementaux.

Le comité régional, dans la continuité de ses réflexions sur le travail de projet en territoire, va travailler sur la filière automobile. **La métallurgie et la fabrication de produits métalliques** sont les secteurs qui regroupent le plus de salariés : 12,9 % de l'emploi industriel régional. Elles se composent des activités de mécanique industrielle, de fabrication de structures métalliques et de fabrication de portes et fenêtres en métal. Les principaux établissements : Gruau, Buisard, Scania, Renault, Valeo, Rapido, Mann Hummel, GKN Automotive.

Dans les Pays de la Loire, une voiture vendue sur cinq est électrique

En juin dernier, près de 15 000 véhicules neufs ont été mis sur le marché dans les Pays de la Loire, dont 20 % de véhicules électriques. D'après la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), les ventes de voitures vertes dépassent celles au gazole depuis cinq mois consécutifs. Les Pays de la Loire ont vendu 14 954 véhicules routiers neufs pendant le mois de juin. Plus d'un tiers des ventes s'est fait en Loire-Atlantique, et 56 % des immatriculations concernent des voitures particulières et commerciales. Comparé à juin 2022, on vend 11 % de voitures en plus dans la région. Parmi les véhicules achetés, les modèles électriques représentent

20 % des ventes, soit un véhicule sur cinq. C'est plus que dans le reste de la France (17 %). La Dreal, précise que cette hausse est **« liée aux subventions à l'achat de l'État, à l'interdiction de la vente de voitures thermiques neuves en 2035 dans l'Union européenne et à la forte augmentation des infrastructures de recharges »**. D'après un baromètre Infrastructure de recharge de véhicule électrique (IRVE), **« les Pays de la Loire comptaient fin mai 1 828 stations de recharge de véhicules électriques et 4 790 points de recharges »**, soit 50 % et 70 % de plus en un an.

Toute cette activité pose plusieurs questions :

- quelle utilisation de la voiture demain pour répondre aux enjeux environnementaux,
- Le moteur électrique a l'avantage de produire une quantité infime de particules fines, notamment lors des phases de décélération. Aucun gaz à effet de serre n'est rejeté, ce qui participe grandement à l'amélioration de la qualité de l'air et de vie même si des études récentes montrent que les nouveaux véhicules thermiques sont aussi plus performants. Mais quid des batteries composée de lithium un composant rare très difficile à recycler entièrement et de manière écologique.
- deux problèmes per-

sistent toujours : le temps de rechargement ainsi que l'autonomie de la voiture électrique et son poids. Des bornes de recharge pas assez nombreuses sur les routes.

Les constructeurs automobiles annoncent poursuivre la production des véhicules essence et diesel bien après 2030. La Commission européenne, qui avait fixé l'arrêt de la construction des véhicules essence et diesel à 2035, prévoit également une clause de revoyure en 2026 afin de rediscuter les objectifs futurs. Le projet de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici à 2030 (par rapport à 1999) et d'atteindre la neutralité carbone en 2050 serait donc caduc. D'autant plus que **l'évaluation des performances environnementales des voitures électriques soulève quelques questionnements**. Fabrication énergivore, utilisation de métaux rares, batteries difficiles à recycler, etc. : les problématiques environnementales du véhicule électrique sont réelles.

La fabrication des batteries des voitures électriques nécessite l'utilisation de métaux rares : lithium, cobalt, graphite, etc. Leur extraction nécessite beaucoup d'eau et de produits chimiques. Elle a aussi souvent lieu dans des pays pauvres, contraint à être peu soucieux du respect de l'environnement.

Le cobalt est, par exemple, utilisé pour les batteries au



lithium. Il provient majoritairement de République démocratique du Congo. Cependant, les axes de recherche et développement actuels s'orientent de plus en plus sur des technologies beaucoup moins polluantes (exemple sodium). De nombreux pays se positionnent également sur des programmes d'investissement lourds comme en Europe, aux États unis ou en Chine dans ces domaines.

Un problème d'accès aux ressources

Les réserves de ces métaux, le lithium et le cobalt, étant

concentrées dans quelques pays du monde, les recherches de nouvelles solutions sont également vouées à éviter un risque de manque d'accès aux matières premières et de **stockage de l'énergie disponible**.

Si l'usage de la voiture électrique tend à devenir la norme, il sera important de se poser ces questions pour trouver des solutions pérennes et durables.

L'absence de filière de recyclage efficace

Malheureusement, aucune filière de recyclage efficace n'existe aujourd'hui pour ces batteries. Leur traitement est

complexe, car les batteries sont toutes différentes et il n'existe pas encore de processus standardisé. De plus, les batteries arrivées en fin de vie peuvent être très polluantes.

Cependant, plusieurs techniques, comme l'hydrométallurgie, émergent et permettent de recycler une partie des batteries.

Les freins financiers au développement d'une filière de recyclage

Développer une filière de recyclage efficace nécessiterait de créer des procédés de traitement spécifiques. Cela demande bien sûr des moyens financiers importants.

Comme, le recyclage des batteries n'est pas une activité suffisamment rentable aujourd'hui. Les constructeurs et les différents acteurs du monde automobile sont donc peu enclins à la financer.

Tous ses éléments impactent donc la filière automobile et ses sous-traitants qui doivent prendre en compte tous ses éléments à la fois sur les modes de production et sur les transformations à terme de certains métiers.

Quelle utilisation demain de la voiture qui à ce jour est principalement individuelle et pour majoritairement des trajets courts ?

Ces dernières années, on a vu se développer une réflexion autour de nouveaux moyens de déplacement, plus coopératifs, moins polluants.

Faut-il modifier nos habitudes de déplacement pour protéger l'environnement ?

Existe-t-il une mobilité durable ?



Peut-elle être promue partout sur le territoire ?

En ville, existe-t-il une alternative à l'utilisation première de la voiture ? Les municipalités, et particulièrement les grandes agglomérations, réfléchissent et dynamisent les transports en commun : métro, RER, bus, tramway.

Le vélo et l'équipement des villes en pistes cyclables sont encouragés. Certaines entreprises encouragent même leurs salariés à préférer le vélo à tout autre moyen de transport.

De grands efforts doivent cependant être faits pour développer ce moyen de transport bon pour la santé et qui est champion du bilan carbone : zéro émission dans l'atmosphère !

Mais en ville, sur 100 déplacements,

3 seulement sont effectués en vélo...

Pourtant, contrairement à la voiture, le vélo ne pollue pas et ne crée pas d'embouteillages.

Les villes l'ont bien compris et ont développé le système des vélos en libre-service.

Des parcs à vélos sont installés, notamment à proximité des stations de bus ou de tramway. Les automobilistes sont appelés à plus de civisme. La France reste cependant loin derrière ses voisins européens : 5 % des déplacements se font en vélo à Paris, contre 30 % à Copenhague.

En campagne, le covoiturage se développe, des aires de covoiturage se multiplient aux abords des autoroutes. Les petites villes proches des grandes agglomérations voient leur population augmenter. Les com-

munautés d'agglomération réfléchissent à de nouveaux services pour favoriser l'utilisation de moyens de transport moins polluants, qui limitent l'émission des gaz à effet de serre.

Car l'enjeu de ces nouveaux moyens de déplacement est bien là : Pour moins polluer, il faut encourager l'emploi des transports en commun, investir pour mettre en service des bus hybrides moins polluants dans les grandes villes, des navettes plus petites et plus économiques.

Il s'agit de modifier les mentalités pour favoriser la coopération, le civisme, et ancrer la conviction que la réduction des émissions de CO₂ est l'affaire de tous.

En France hexagonale, les personnes possédant un emploi réalisent par semaine environ

7,3 trajets à destination ou au départ de leur lieu de travail. Selon une enquête de 2019 publiée par le ministère de la transition écologique en avril 2024, 74% de ces trajets s'effectuent en voiture (87% pour les personnes en zones rurales).

Le covoiturage reste en revanche une pratique peu développée puisque seuls 3 % des passagers déclarent avoir covoituré pour leurs déplacements en voiture. L'usage individuel du véhicule, désigné par le terme d'« auto-solisme », majoritaire pour les déplacements en voiture de moins de 50 km, devient marginal au-delà de 500 km. Il est également beaucoup plus fréquent pour les déplacements professionnels que pour les déplacements récréatifs. Les familles, les jeunes, les ménages modestes et les femmes se déplacent plus souvent en voiture à plusieurs.

Les déplacements sont inévitables

Que ce soit pour les loisirs ou le travail, les études, nous devons nous déplacer à pied, à vélo, trottinettes, transports en commun, voitures, motos... Il y a le choix et cependant nos choix de moyens de transports peuvent être subits, contraints, forcés ou au bon vouloir de chacun-e selon sa sensibilité, ses convictions. Si vous habitez en milieu urbain 12 ou en milieu rural, éloigné-es, isolé-es ou non, vous n'êtes pas confrontés aux mêmes modes, choix et contraintes de déplacement, de mobilités. Face à la bataille engagée contre le Capitalisme, grand responsable du dérèglement climatique, nous devons dans un premier temps repenser nos choix et moyens de déplacement. Pour certain-es, c'est plus aisé que

d'autres de laisser la voiture pour le vélo ou les transports en commun par exemple. Pour d'autres, la voiture est inéluctable. Différentes perspectives s'ouvrent alors :

Est-il possible de covoiturer ?

Est-il possible de posséder une voiture électrique plutôt que thermique et est-ce une contrainte ?

Est-ce le bon choix ?

Ce sont bien les décisions politiques qui peuvent influencer sur les changements de mentalité des citoyen-nés avec des politiques de transports et d'aménagements du territoire soucieuses des impacts énergétiques, environnementaux et sociétaux. Dans un deuxième temps, nous devons à la CGT continuer d'informer, de sensibiliser, de former nos syndiqués, nos collègues, nos proches, en bref les citoyen-nés que d'autres choix sont possibles pour vivre et produire autrement. Nos repères revendicatifs CGT

sont là pour nous aider, avec les outils dans nos structures, pour échanger, débattre, convaincre qu'une autre société soucieuse des enjeux socio-environnementaux est possible. A nous d'intervenir auprès des élu-es et des citoyen-nés pour développer une autre politique des transports et des mobilités en organisant et participant aux débats publics, forums, tables rondes, comités de lignes, réunions publiques, distribution de tracts... Pour que demain rien ne soit inéluctable et impossible, faisons connaître et gagner les revendications CGT ! La CGT au CESER a participé activement à l'étude sur les mobilités en Pays de la Loire paru en décembre 2023.

Pour que demain rien ne soit inéluctable et impossible, faisons connaître et gagner les revendications CGT !

La CGT au CESER a participé activement à l'étude sur les mobilités en Pays de la Loire paru en décembre 2023.

COVOITURAGE



1/LE COMITÉ RÉGIONAL : NOTRE OUTIL SYNDICAL RÉGIONAL

ARTICLE 13 des statuts confédéraux concernant les comités régionaux

« L'activité de la CGT dans chaque région est animée par un comité régional. Celui-ci est constitué par les unions départementales de la région, qui en déterminent la composition et en assurent la direction. Les secrétaires généraux des unions départementales ou leurs représentants dûment mandatés font partie du comité régional.

Le comité régional coordonne et impulse l'activité syndicale sur toutes les questions d'intérêt régional. Il prend les décisions utiles à cet effet, et organise la coopération entre les organisations concernées.

Il désigne, en accord avec les unions départementales et les fédérations intéressées, les représentants de la CGT dans les organismes régionaux ; et, avec les unions départementales et la confédération, les représentations européennes concernant la région.

Le comité régional désigne un secrétaire régional dont le rôle est d'animer ses travaux, d'organiser et de coordonner les représentations régionales de la CGT, de faire des propositions pour la mise en œuvre des décisions.

Pour ce faire, le comité régional peut éventuellement mettre en place un secrétariat dont il fixe la composition, les attributions et le fonctionnement.

Le financement des activités régionales est assuré par une cotisation, conformément à l'annexe financière, et par des ressources exceptionnelles. »

La région a pris une dimension de plus en plus importante dans l'organisation de notre pays, que ce soit en matière d'aménagement du territoire, de politiques économiques, de politiques sociales. Différentes réformes transfèrent de

nouvelles compétences aux régions politiques et institutionnelles. Après la révision générale des politiques publiques, la loi Hôpital santé territoire et la mise en place des ARS, la territorialisation des politiques d'emploi, la gestion d'une partie des fonds structurels par le Conseil Régional. L'intérêt d'une activité CGT à la dimension régionale n'est plus à démontrer au regard des défis et enjeux posés pour le monde du travail et l'aménagement équilibré de nos territoires.

Le Comité Régional, lieu pertinent pour croiser les enjeux territoriaux et professionnels et participer à la mise en œuvre des résolutions des congrès confédéraux.

Ainsi, les questions de transports, de santé, de services publics, d'infrastructures, d'éducation, d'énergie, de formation professionnelle, de filières industrielles sont des enjeux structurants pour l'avenir économique et social de notre région, pour un aménagement équilibré de notre territoire. Elles ne peuvent plus être laissées dans les seules mains des professions tant les défis posés sont cohérents entre eux sur nos territoires.

De même, la réflexion sur les évolutions structurelles de la CGT pour être le syndicalisme de tous et toutes ne peut se mener les uns à côté des autres.

Le Comité Régional, lieu pertinent pour la formation syndicale et l'organisation de journées d'études pour l'appropriation de sujets d'actualité.

Former nos syndiqués, nos élus et mandatés est une priorité réaffirmée dans tous les congrès départementaux et d'Unions Locales de la région.

Le Comité Régional, lieu d'échanges et de constructions entre organisations et professions pour les campagnes élection TPE, Services Publics, élections professionnelles.

Les réunions de Bureau Régional, les rencontres des référents en région ont permis de mutualiser et échanger les informations, les expériences.

Elles ont contribué à identifier nos atouts et faiblesses et à l'impulsion des campagnes,

Le Comité Régional et sa communication
Plusieurs supports existent pour la communication du Comité Régional :

- le Bulletin Régional avec 4 numéros par an,
- la lettre du groupe CGT au Conseil Economique, Social et Environnemental Régional après les sessions plénières,
- le site internet du Comité Régional.

L'activité déployée par le Bureau Régional, les 120 mandatés régionaux, les collectifs régionaux, permet d'intervenir dans les différentes instances du dialogue social en territoire et les réunions institutionnelles, ou dans toutes formes de rencontres à l'initiative de la CGT ou des autres acteurs politiques, économiques, associatifs ou sociaux. Le Comité Régional y est force de propositions sur l'ensemble des enjeux

revendicatifs et sociaux relatifs aux intérêts des salariés, des privés d'emploi et des retraités

Le comité régional est un outil interprofessionnel au service des organisations de la CGT, pour assurer et organiser la présence CGT dans les différents lieux de dialogue social, pour le renforcement de la CGT et l'élévation du rapport de forces.

La dimension régionale est aujourd'hui une dimension essentielle pour la déclinaison et la mise en œuvre des politiques nationales mais également des politiques européennes.

Avec nos syndicats, nos syndiqués, il s'agit d'être une CGT présente, offensive, dérangeante partout où se discutent les questions du travail, des droits des salariés, mais aussi là où se prennent les décisions concernant la vie hors travail.

L'activité du comité régional est organisée depuis la dernière conférence régionale en 6 collectifs de travail. Au regard des éléments présen-



tés précédemment qui sont quelques exemples d'enjeux et défis auxquels la CGT est confrontée, le renforcement des collectifs et la détermination de leurs feuilles de route font l'objet des résolutions de la conférence régionale.

Il s'agit d'inscrire l'activité du comité régional autour de 4 axes :

- réactivité face à l'actualité
- anticipation, prospective
- constructions de projets revendicatifs CGT
- renforcement de la CGT

Le rôle et la place que la CGT doit accorder aux territoires sont posés. Comment faire des territoires des espaces réels de confédéralisation de notre activité ? Quelle place des comités régionaux ? Quel rôle des unions locales pour qu'elles deviennent l'outil territorial de proximité pour la mise en œuvre de notre démarche revendicative et syndicale ? Quelles missions pour les unions départementales ? Quelle implication des fédérations ? Quelle vie syndicale dans les régions ? Quels droits et moyens interprofessionnels ?

2/ Rôle et composition du comité régional :

Le rôle du Comité Régional est défini dans l'article 13 des statuts confédéraux et l'article 1 des statuts du Comité Régional.

Article 1 des statuts du Comité Régional :

Le Comité Régional coordonne et impulse l'activité syndicale sur toutes les questions d'intérêt régional. Il contribue à la bataille des idées et à l'organisation de l'action revendicative. Il prend les décisions utiles à cet effet et organise la coopération entre les organisations concernées.

Le Comité Régional des Pays de la Loire veille à l'application des orientations et décisions des organismes de Direction de la Confédération avec les structures territoriales, à l'échelle du territoire régional.

Il œuvre par ses initiatives au renforcement de la capacité de Direction des structures territoriales, sans pour autant se substituer à elles.

Le Comité Régional des Pays de la Loire informe

la Confédération de son activité, de ses analyses et décisions. Il participe aux réunions des Comités Régionaux organisées par la Confédération.

Il désigne, en accord avec les Unions Départementales et les Fédérations intéressées, les représentants de la CGT dans les organismes régionaux et avec les Unions Départementales et la Confédération, les représentations européennes concernant la région.

Pour ce faire, le comité régional peut éventuellement mettre en place un secrétariat dont il fixe la composition, les attributions et le fonctionnement.

Le financement des activités régionales est assuré par une cotisation, conformément à l'annexe financière confédérale, et par des ressources exceptionnelles.

Le Comité Régional est également habilité pour discuter et conclure tout accord ou convention collective s'appliquant au champ territorial de la région et engageant les cinq Unions Départementales CGT des Pays de la Loire et les professions concernées.

Composition et moyens :

Pour assurer son rôle, le Comité Régional des Pays de la Loire est composé de la manière suivante :

Un Bureau Régional composé des 5 Secrétaires Généraux des Unions Départementales, de l'animateur du groupe CGT au CESER, d'un représentant de la coordination régionale des USR, du Secrétariat Régional. Il se réunit une fois par mois. C'est l'organe de décision du comité régional pour organiser et mener l'activité régionale, contribuer à la bataille des idées, organiser l'action revendicative, participer au renforcement de la CGT. Il élabore et suit le budget du comité Régional. Il approuve les comptes.

Les différents collectifs, s'ils ont leurs propres objectifs de travail, ont besoin de travailler en cohérence tant les enjeux territoriaux et professionnels se croisent et s'articulent les uns avec les autres. C'est pourquoi, la participation des pilotes au secrétariat et au bureau régional est nécessaire. La participation des professions aux collectifs et une fois par trimestre au bureau régional est donc un impératif.

- Un Secrétariat Régional composé des pilotes des collectifs régionaux et du ou de la responsable politique financière, du ou de la Secrétaire Régional-e. Il est chargé de la Direction, l'administration et la gestion opérationnelle du comité régional. Il arrête les comptes.

Pour son activité, le Comité Régional dispose de 2 permanents politiques à temps plein (Catherine Paris, Pascal Bouvier), d'une mise à disposition temps plein de Stéphane Godard ainsi que d'une secrétaire administrative à 32H (Sylvie Queyroi). Cette équipe est complétée par l'ensemble des élus et mandatés investis sur des mandats, dans les collectifs régionaux...

La conférence Régionale se tient régulièrement tous les 3 ans et se déroule successivement dans les différents départements de la région. Ce n'est pas un congrès au sens statutaire mais elle est un rendez-vous important pour le comité régional. Elle permet la rencontre et l'échange entre le bureau régional, les mandatés régionaux, les membres des CE d'uds, les référents professionnels. Elle fait le bilan de l'activité du Comité Régional entre deux conférences et fixe les orientations pour le mandat à venir.

**Pour l'organisation de l'activité du comité régional, la dernière conférence régionale a validé la continuité des collectifs, leur renforcement par l'implication pérenne de militants (élus et mandatés dans les entreprises et sur les territoires)
La conférence régionale a défini les objectifs de travail par collectif.**

Le collectif travail/emploi/formation :

- Organiser des journées d'études pour l'appropriation par nos militants des enjeux et évolutions législatives de la formation professionnelle
- Coordonner l'ensemble des acteurs CGT de la formation initiale et continue pour une démarche revendicative cohérente dans les différentes instances où siège la CGT sur la formation et l'emploi
- Analyses, réflexions CGT sur les contrats aidés
- Promouvoir le Nouveau Statut du Travail Salarié et la sécurité sociale professionnelle

Le collectif Santé/protection sociale

Coordonner l'ensemble des acteurs CGT des secteurs sanitaires et sociaux (mandatés et professions)

Organiser des journées d'études sur les questions de santé et sécurité sociale

Formation de nos élus et mandatés sur la protection sociale, des mandatés Santé au travail, formation travail handicap

Construire un projet revendicatif CGT sur l'offre et organisation des soins en Pays de la Loire

Le collectif politiques industrielles et politiques publiques/services publics

- Analyses et réflexions CGT sur les filières industrielles (donneurs d'ordre, sous-traitants, relocalisation d'activités, avenir des filières, recherche et développement...)
- Poser les enjeux de qualité du travail, conditions de travail
- Travailler sur la pyramide des âges dans l'industrie (Gestion Prévisionnel des Emplois Compétences et des Qualifications)
- Contrôle et suivi des aides publiques
- Elaboration de projets revendicatifs CGT pour des services publics du 21ème siècle
- Organiser des journées d'études sur les conséquences des réformes territoriales.
- Edition d'une lettre du collectif

Le collectif Union Interfédérale des transports

- Mise en place de 2 groupes de travail régionaux :
- Intermodalité/multimodalité voyageurs en région Pays de la Loire,
- Report modal de la route vers le ferroviaire et le fluvial pour le transport des marchandises en Pays de la Loire.

- Organisation d'une Conférence Régionale UIT en mars 2022 permettant de faire le bilan de l'activité des collectifs UIT par département et sur la région, de travailler les perspectives revendicatives à partir des propositions CGT et d'acter la composition du Bureau UIT pour les 3 années suivantes.
- Journal de l'UIT

Le collectif Aménagement du Territoire

- composition : professions services publics, industries ... UD, UL, Mandaté.e.s CESER ...

LE GROUPE CGT AU CESER

Le CESER, c'est quoi ?

Le CESER (conseil économique social et environnemental régional) est la seconde assemblée de la Région, représentant la société civile organisée. Il a un rôle consultatif. Ses expressions ont vocation à nourrir les réflexions et les décisions des élu.e.s de la région. Le CESER est indépendant de l'exécutif régional, d'ailleurs ses prises de position sont souvent soulignées par l'opposition au sein du Conseil Régional.

Le rôle des CESER est renforcé par l'évolution et l'élargissement des compétences régionales, quoiqu'on puisse penser de la décentralisation telle qu'elle est réalisée par l'État.

Ses membres représentent la société civile organisée dans sa diversité, même si on peut souligner la faible présence de jeunes et de citoyennes et citoyens issu.e.s de l'immigration.

Le CESER est ainsi composé de 3 collèges de 38 membres :

- Collège des organisations patronales (du Medef à la confédération paysanne, en passant par les chambres consulaires, la CPME, l'U2P, employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire ...)
- Collège des organisations syndicales de salariés selon leur représentation au plan régional : CFDT, CGT, FO, CFTC, CGC, UNSA, Solidaires.
- Collège des organismes

et associations qui participent à la vie civile collective : on y trouve les mouvements de défense de l'environnement, des associations de consommateurs, de parents d'élèves, des associations de solidarités, des mouvements de jeunesse (dont les syndicats étudiants UNEF et FAGE), mais aussi les représentants de l'enseignement privé catholique...

- Et 6 personnalités nommées pour leur profil par le préfet, dont une camarade de la FSU.

Le CESER s'exprime donc en particulier sur les domaines de compétences de la Région : transport, lycées, formation, aménagement du territoire, environnement, développement économique... Il donne obligatoirement son avis sur certains documents stratégiques et budgétaires, Il propose des contributions en amont de l'élaboration de certains schémas régionaux structurants et rédige des études longues sur des sujets choisis ou imposés par saisine du Conseil Régional.

Les membres du CESER sont désignés pour 6 ans. Les organisations qui ont plusieurs représentants, comme la CGT, ont une obligation de parité. La mandature actuelle a débuté en janvier 2024.

À noter que des organismes équivalents existent au plan national (CESE) et européen.

Quel est la vision de la CGT sur le rôle du CESER ?

Au comité régional CGT Pays de la Loire, nous considérons que les corps intermédiaires, et en particulier les organisations de salarié.e.s, ont un rôle à jouer pour l'amélioration des conditions de vie des Ligériens et des Ligériennes. Le CESER est l'un des lieux d'expression de la CGT.

Le CESER doit s'appuyer sur les piliers sociaux, environnementaux, académiques et économiques de la société pour mener ses travaux. Il doit construire ses expressions en visant le consensus tout en reconnaissant les désaccords existants.

Le CESER doit permettre d'influer sur les choix politiques, en particulier ceux de l'exécutif régional, pour contribuer à œuvrer contre les déséquilibres entre les territoires, favoriser l'émancipation sociale de toutes et tous, tout en protégeant l'environnement, en luttant contre le changement climatique et en limitant ses conséquences. Ses travaux doivent pouvoir également proposer des modèles alternatifs et laisser sa place à la jeunesse. **En un mot, il s'agit d'assurer le développement humain durable du territoire.**

Bien intégré la place du CESER est essentielle dans le contexte actuel de division profonde de la société, de mépris des populations par les pouvoirs en place, et de relégation sociale de nombreux citoyens et citoyennes, qui alimente la

montée de l'extrême droite, mettant la démocratie et les plus fragiles d'entre nous en danger. Il sera d'autant plus essentiel si demain, l'extrême droite arrive au pouvoir, mais dès maintenant il doit contribuer à résister à la montée de la violence de l'État et de la répression des mouvements sociaux et sociétaux.

Que fait la CGT au CESER ?

Mandatés par le comité régio-

nal CGT, nous appuyons nos prises de position au sein du CESER sur les expressions de notre organisation à tous les échelons géographiques et professionnels. En particulier, nous partons des repères revendicatifs confédéraux, des documents d'orientation issus des congrès confédéraux ainsi que des positions exprimées par les différents syndicats CGT en région Pays de la Loire. Nous nous appuyons sur les camarades des 5 UD, et sur

les collectifs mis en place au sein du comité régional. Nous sollicitons ponctuellement des camarades pour nous aider ou intervenir sur certains travaux. Cependant le travail de mutualisation pourrait être renforcé avec les collectifs des UD, notamment en matière de réindustrialisation des territoires.

Forts de ces réflexions collectives et démocratiques, et malgré une représentation minoritaire dans le collège



des organisations syndicales de salarié.e.s, **nous portons au CESER l'idée d'un consensus exigeant, respectueux des valeurs et les orientations de notre organisation.** Il s'agit, à notre niveau, de contribuer à la double besogne définie dans la charte d'Amiens, quotidienne et d'avenir, de lutte pour l'aboutissement des revendications, en particulier en matière sociale et environnementale, pour faire évoluer les politiques régionales et aller vers la transformation de la société. **Nous rappelons le rôle du travail dans le développement humain, et soulignons les intérêts contradictoires qui existent au sein de la société capitaliste entre le capital et le travail.** Nous luttons contre la mise en concurrence des territoires entre eux, au niveau national et au sein de la région. Nous nous heurtons souvent aux positionnements des organisations patronales, mais aussi d'autres organisations syndicales.

Ce travail institutionnel est complémentaire des luttes menées par la CGT au sein des entreprises, et s'appuie sur ces dernières.

Pour cela, nos 8 camarades (un de moins que lors de la précédente mandature ; du fait de

l'évolution de la représentativité, la CFDT a désormais 15 membres), issus de différents territoires et secteurs professionnels privés et publics, siègent dans l'ensemble des commissions du CESER.

Nous assurons également, comme lors des mandatures précédentes, la présidence de la commission chargée des transports, de l'énergie et des infrastructures numériques et avons conservé le secrétariat de la commission environnement territoire.

Nous avons participé ainsi à la rédaction des différentes contributions réalisées depuis 3 ans ; citons notamment :

- Le rapport sur les précarités en Pays de la Loire,
- L'étude sur les plans régionaux de santé,

L'étude sur la mobilité et l'intermodalité,

- L'étude sur l'évolution du travail,
- Le rapport sur l'agriculture en Pays de la Loire,
- les contributions sur l'arbre et la haie,

- L'étude sur la lutte contre le décrochage scolaire,
- Le rapport sur les jeunes
- L'étude sur le patrimoine en Pays de la Loire...

Nous votons la majorité des études et des avis, toutefois il nous arrive de voter contre des études ou de nous abstenir, à chaque fois que nos propositions n'ont pas suffisamment été prises en compte. Fin 2023, nous nous sommes ainsi abstenus sur les études concernant l'évolution du travail et le décrochage scolaire.

Enfin, nous rédigeons à chaque session un compte-rendu des débats concernant chacune des productions du CESER. Ces comptes-rendus sont disponibles sur le site du comité régional récemment rénové.

Les camarades CGT au CESER Pays de la Loire :

Éric Bachelot, Christophe Besnard, Stéphane Godard, Marie-Laure Hermouet, Yvic Kergroac'h (co-animateur du groupe), Diane Oble, Catherine Paris (co-animatrice du groupe et secrétaire du comité régional), Chrystèle Savatier.





Et pour le moment festif de la conférence régionale, le 5 décembre, le comité régional vous propose :

Ivan MALDOROR
& les Réfugiés Poétiques

En CONCERT

ONE MUSICAL MAN SHOW

Après le concert, Éric RIPULLES assurera une dernière partie dansante.



La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.